



Communiqué de presse / 12 mars 2015

## **Tour Montparnasse / Amiante :**

### **Réponse du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à l'Andeva**

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris a reçu ce jour, une lettre de l'ANDEVA (Association nationale de défense des victimes de l'amiante), simultanément communiquée à la presse, lui demandant de prendre les mesures nécessaires à l'évacuation des locaux de la Tour Montparnasse et à leur fermeture pour un désamiantage complet.

Les services de l'Etat rappellent que :

**1/L'arrêté préfectoral du 15 mai 2014** fait obligation aux copropriétaires, en cas de dépassement régulier du seuil de 5 fibres/litre d'air, d'évacuer les locaux qui relèvent de leur responsabilité.

Sur les 2 700 mesures d'air effectuées en 2014, soit 7 par jour, toutes se sont révélées négatives, sauf une, pour laquelle la copropriété soupçonne un acte de malveillance, motif du dépôt d'une plainte en instruction.

Il n'y a aucun danger pour les occupants.

**2/ L'Etat exerce une vigilance constante** depuis la prise des 2 arrêtés d'août 2013 et de mai 2014 qui encadrent la gestion du risque lié à l'amiante à la tour Montparnasse :

- réunions périodiques avec l'Inspection du travail et les différents services de l'Etat qui suivent le dossier au plus près,
- création d'une cellule sur place dédiée au risque amiante,
- renforcement de la surveillance et des mesures quotidiennes,
- tenue d'un comité de pilotage trimestriel avec les copropriétaires, présidé par le préfet de Paris,
- mise à jour du DTA (Diagnostic Technique Amiante) rendu en décembre 2014, document enrichi qui présente désormais un recollement exhaustif des données et des matériaux amiantés localisés et offre une cartographie lisible pour les usagers.

Les résidus amiantés repérés par le DTA, dans les gaines de désenfumage ne sont pas accessibles aux occupants. Le préfet a néanmoins demandé qu'ils soient retirés sous un mois.

Pour éviter tout risque et sur avis favorable de la Préfecture de police, le système de désenfumage automatique a été interrompu et donne lieu à un déclenchement manuel, la sécurité incendie est donc assurée.

**3/Le comité de pilotage Etat** / copropriétaires se réunira avant la fin avril pour effectuer un point d'étape précis.

Un coordinateur a été recruté pour assurer la mise en œuvre de la stratégie de contrôle.

**Contact-presse : 01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)**